

# Communiqué de Presse

## Exonération des étudiant.e.s internationaux

Suite à l'annonce gouvernementale portant sur l'augmentation des frais d'inscription des étudiants extra-communautaires, le Conseil d'Administration de l'Universitaire avait exprimé l'inquiétude de la communauté universitaire sur la continuité de ses partenariats internationaux et les conséquences de ces changements sur l'équilibre de ses formations, la dynamique des projets de recherche initiés et celles pesant plus largement sur la tradition d'ouverture et d'accueil de l'Autre qui a toujours caractérisé l'Etablissement. Un vote à l'unanimité avait demandé que l'entrée en vigueur des dispositions [concernant la hausse des droits d'inscription] soit suspendue, le temps qu'un groupe de travail associant les établissements d'enseignement supérieur et les ministères concernés en mesure l'impact et en précise les modalités d'application.

Suite à la publication au Journal Officiel de l'arrêté du 19 avril relatif aux droits d'inscriptions des étudiants extra-communautaires, l'équipe présidentielle souhaite proposer aux différents conseils (Conseil de la Stratégie Internationale, Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire et Conseil d'Administration) qu'à la rentrée 2019, ces étudiants s'acquittent des droits d'inscription auxquels sont assujettis les ressortissants français ou de l'un des états membres de l'Union Européenne.

Une concertation de la communauté universitaire sera engagée au cours des prochains mois afin de définir et de proposer une politique d'exonération largement partagée au sein de l'établissement. Cette politique doit permettre de poursuivre la stratégie d'internationalisation des activités de recherche et de formation et de préserver ses partenariats stratégiques, notamment ceux issus de la Francophonie, en Afrique, au Moyen-Orient, dans l'Océan indien ou en Asie, dimension centrale de la stratégie internationale de l'Université de Limoges.